



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 octobre 2022

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Bard Valérie, Le Clos Chabet : Réfection de la toiture du bâtiment ECA No 241 (parcelle RF No 700).

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Maillefer Michel, La Combe : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau (parcelle RF No 225).